

Groupe de travail Réseau
Request for Comments : 2142
Catégorie : En cours de normalisation

D. Crocker, Internet Mail Consortium
mai 1997
Traduction Claude Brière de L'Isle

Noms de boîtes aux lettres pour les services, rôles et fonctions communs

Statut du présent Mémo

La présente RFC spécifie un protocole de normalisation pour la communauté Internet et appelle à des discussions et suggestions pour son amélioration. Prière de se reporter à l'édition en cours des "Internet Official Protocol Standards" (*normes officielles du protocole Internet*) (STD 1) pour connaître l'état de la normalisation et le statut du présent protocole. La distribution du présent mémo n'est soumise à aucune restriction.

(La présente traduction incorpore les Errata ID : 1082, 1783)

Résumé

La présente spécification énumère et décrit les adresses de messagerie Internet (nom-de-boîte-aux-lettres@référence-de-l'hôte) à utiliser pour contacter une personne d'une organisation. Les noms de boîtes aux lettres sont fournis pour les fonctions aussi bien d'opérations que d'affaires. Des noms et alias de boîtes aux lettres supplémentaires ne sont pas interdits, mais les organisations qui prennent en charge les échanges de messagerie électronique dans l'Internet sont invitées à prendre en charge AU MOINS chacun des noms de boîte aux lettres pour lequel existe la fonction associée au sein de l'organisation.

1. Motifs et domaine d'application

Divers documents de l'Internet ont spécifié des noms de boîte aux lettres à utiliser pour joindre les opérateurs de nouveaux services ; par exemple, les paragraphes 6.3 et C.6 de la [RFC0822] exigent la présence d'un nom de domaine <POSTMASTER@domaine> sur tous les hôtes qui ont un serveur SMTP. Les autres protocoles ont des normes de fait pour les noms de boîte aux lettres bien connus, tels que <USENET@domaine> pour NNTP (voir la [RFC0977]) et <WEBMASTER@domaine> pour HTTP (voir la [RFC1945]). Il existe aussi des normes de fait pour les noms de boîte aux lettres bien connus qui n'ont rien à voir avec un protocole particulier, par exemple, <ABUSE@domaine> et <TROUBLE@domaine>.

L'objet du présent mémoire est d'agréger et spécifier l'ensemble de base des noms de boîte aux lettres que les organisations ont besoin de prendre en charge. La plupart des organisations n'ont pas besoin de prendre en charge l'ensemble complet des noms de boîte aux lettres défini ici, car toutes les organisations ne vont pas mettre en œuvre la totalité des services associés. Cependant, si un service donné est offert, le ou les noms de boîte aux lettres associés doivent être pris en charge, résultant en la livraison à un receveur approprié pour le service ou rôle référencé.

Si un hôte n'est pas configuré pour accepter directement de la messagerie, mais si il met en œuvre un service pour lequel la présente spécification définit un nom de boîte aux lettres, cet hôte doit avoir un ensemble MX RR (*enregistrement de ressource d'échangeur de messagerie*) (voir la [RFC0974]) et les échangeurs de messagerie spécifiés par cet ensemble de RR doivent reconnaître le nom de domaine de l'hôte référencé comme "local" pour les besoins de l'acceptation de messagerie adressée au nom de boîte aux lettres défini. Noter que ceci est vrai même si le nom de domaine annoncé n'est pas le même que le nom de domaine de l'hôte ; par exemple, si le nom d'hôte d'un serveur NNTP est DATA.RAMONA.VIX.COM il annonce le nom de domaine VIX.COM dans ses en-têtes "Path:", les messages doivent alors être livrables à la fois à <USENET@VIX.COM> et à <USENET@DATA.RAMONA.VIX.COM>, quand bien même ces adresses seraient livrées à des destinations finales différentes.

La portée d'un nom de boîte aux lettres bien connu est son nom de domaine. Les serveurs qui acceptent de la messagerie au nom d'un domaine doivent accepter et traiter correctement les noms de boîtes aux lettres pour ce domaine, même si le serveur lui-même ne prend pas en charge le service associé. Ainsi, par exemple, si un serveur NNTP annonce le nom de domaine principal d'une organisation dans les en-têtes "Path:" (voir la [RFC0977]) les échangeurs de messagerie pour ce nom de domaine principal doivent accepter la messagerie pour <USENET@domaine> même si les hôtes d'échangeurs de messagerie ne prennent pas eux-mêmes en charge le protocole NNTP.

2. Invariants

Pour les noms biens connus qui ne se rapportent pas à des protocoles spécifiques, seul le nom de domaine principal de l'organisation est obligé d'être valide. Par exemple, si le nom de domaine d'un fournisseur de service Internet est COMPANY.COM, l'adresse <ABUSE@COMPANY.COM> doit alors être valide et pris en charge même si les consommateurs dont l'activité génère des plaintes utilisent des hôtes qui ont des noms de domaine plus spécifiques tels que SHELL1.COMPANY.COM. Noter cependant, qu'il est valide et encouragé de prendre en charge des noms de boîte aux lettres pour des sous-domaines, lorsque c'est approprié.

Les noms de boîte aux lettres doivent être reconnus indépendamment de la casse des caractères. Par exemple, POSTMASTER, postmaster, Postmaster, PostMaster, et même PoStMaStEr sont à traiter de la même façon, avec livraison à la même boîte aux lettres.

Les mises en œuvre de ces noms bien connus doivent prendre en compte les attentes des envoyeurs qui vont les utiliser. Il est généralement utile de renvoyer par message électronique un accusé de réception automatique (bien qu'on doive mettre en garde contre la possibilité que des "robots de messagerie se battent en duel" avec la messagerie en boucle qui en résulterait).

3. Noms de boîte aux lettres en rapport avec les affaires

Ces noms se rapportent aux activités de ligne d'affaires d'une organisation. Le nom INFO est souvent lié à un répondeur automatique, avec toute une gamme de fichiers standard disponibles

Boîte aux lettres	Zone	Usage
INFO	Promotion	Paquetages d'informations sur l'organisation, les produits et/ou services, selon le cas
PROMOTION	Promotion	Promotion des produits et communications de promotion
VENTES	Ventes	Informations sur l'acquisition des produits
SOUTIEN	Assistance	Service consommateurs, problèmes avec les produits ou services

4. Noms de boîte aux lettres du fonctionnement du réseau

Les adresses de fonctionnement sont destinées à fournir un recours aux consommateurs, fournisseurs et autres qui rencontrent des difficultés avec le service Internet de l'organisation.

Boîte aux lettres	Zone	Usage
ABUSE	Relations client	Comportement public inapproprié
NOC	Opérations du réseau	Infrastructure du réseau
SECURITY	Sécurité du réseau	Bulletins d'information ou enquêtes sur la sécurité

5. Noms de boîte aux lettres pour la prise en charge de services Internet spécifiques

Pour les services majeurs du protocoles Internet, une boîte aux lettres est définie pour la réceptions des questions et des rapports. (Des synonymes sont inclus ici, à cause de l'extension de leur base installée.)

Boîte aux lettres	Service	Spécifications
POSTMASTER	SMTP	[RFC0821], [RFC0822]
HOSTMASTER	DNS	[RFC1033-RFC1035]
USENET	NNTP	[RFC1849]
NEWS	NNTP	Synonyme pour USENET
WEBMASTER	HTTP	[RFC2068]
WWW	HTTP	Synonyme pour WEBMASTER
UUCP	UUCP	[RFC0976]
FTP	FTP	[RFC0959]

6. Boîte aux lettres d'administration de liste de diffusion

Les listes de diffusion ont un nom de boîte aux lettres administrative à laquelle peuvent être envoyées les demandes d'adhésion/retrait et autres méta-interrogations.

Pour une liste de diffusion dont le nom de boîte aux lettres de soumission est :

<LISTE@DOMAINE>

il DOIT y avoir le nom de boîte aux lettres administrative :

<LISTE-DEMANDE@DOMAINE>

Les logiciels de gestion de listes de distribution telles que MajorDomo et Listserv ont aussi un seul nom de boîte aux lettres associé au logiciel sur ce système – habituellement le nom du logiciel – plutôt qu'à une liste particulière sur ce système. L'utilisation de tels noms de boîte aux lettres exige que les participants connaissent le type de logiciel de liste employé sur le site. Ceci pose problème. Par conséquent :

Les noms de boîte aux lettres spécifiques des listes (ou des enquêtes) sont OBLIGÉS, indépendamment de la disponibilité des noms de boîte aux lettres génériques de logiciel de liste.

7. Boîte aux lettres d'administration du service des noms de domaine

Dans le DNS (voir les [RFC1033], [RFC1034] et [RFC1035]), l'enregistrement de ressource Start Of Authority (SOA RR) a un champ pour spécifier le nom de boîte aux lettres de l'administrateur de la zone.

Ce champ doit être un mot simple sans méta-caractères (tels que "%" ou "!" ou ":",) et un alias de messagerie devrait être utilisé sur les hôtes d'échangeur de messagerie pertinents pour diriger les messages d'administration de zone sur la boîte aux lettres appropriée.

Pour la simplicité et la régularité, il est fortement recommandé que le nom de boîte aux lettres bien connu HOSTMASTER soit toujours utilisé dans <HOSTMASTER@domaine>.

8. Boîte aux lettres de système autonome

Plusieurs registres de l'Internet mettent en œuvre des listes de diffusion pour les contacts des systèmes autonomes. Ainsi, par exemple, les messages envoyés à <AS3557@RA.NET> vont, au moment de la rédaction du présent mémoire, arriver au contact technique du système autonome 3557 dans BGP4 (voir les [RFC1654], [RFC1655] et [RFC1656]).

Tous les systèmes autonomes ne sont pas cependant enregistrés dans tous les registres, et dans ce schéma, des noms de boîte aux lettres non livrables pourraient être traités comme un inconvénient plutôt que comme une erreur ou une violation des normes.

9. Considérations pour la sécurité

Les attaques de déni de service (inonder une boîte aux lettres de pourriels) seront plus faciles après la normalisation du présent document, car plus de systèmes vont prendre en charge le même ensemble de noms de boîtes aux lettres.

10. Références

[RFC0821] J. Postel, "Protocole simple de [transfert de messagerie](#)", STD 10, août 1982.

[RFC0822] D. Crocker, "Norme pour le [format des messages](#) de texte de l'ARPA-Internet", STD 11, août 1982.

[RFC0959] J. Postel et J. Reynolds, "Protocole de [transfert de fichiers](#) (FTP)", STD 9, octobre 1985.

[RFC0974] C. Partridge, "L'acheminement de la messagerie et le [système des domaines](#)", janvier 1986. (*Obsolète, voir la RFC 2821*)

- [RFC0976] M. Horton, "Norme de format d'échange de messagerie UUCP", février 1986
- [RFC0977] B. Kantor et P. Lapsley, "Protocole de transfert des nouvelles du réseau", février 1986. (*Obsolète, voir RFC 3977*)
- [RFC1033] M. K. Lottor, "Guide de fonctionnement de l'[administrateur de domaine](#)", novembre 1987.
- [RFC1034] P. Mockapetris, "Noms de domaines - [Concepts et facilités](#)", STD 13, novembre 1987.
- [RFC1035] P. Mockapetris, "Noms de domaines - [Mise en œuvre](#) et spécification", STD 13, novembre 1987.
- [RFC1654] Y. Rekhter et T. Li, éditeurs., "Protocole de routeur frontière version 4 (BGP-4)", juillet 1994. (*Obsolète, voir RFC4271*) (DS)
- [RFC1655] Y. Rekhter et T. Li, éditeurs, "Application du protocole de [routeur frontière](#) dans l'Internet", juillet 1994. (*P.S., voir la RFC1772*)
- [RFC1656] P. Traina, "Feuille de route du document de protocole BGP-4 et expérience de mise en œuvre", juillet 1994. (*Information, remplacée par la RFC 1773*)
- [RFC1849] H. Spencer, "Fils de 1036" : Format et transmission d'articles de nouvelles", octobre 1995. (*Obsolète, voir 5536, 5537*)
- [RFC1945] T. Berners-Lee, R. Fielding, H. Frystyk, "Protocole de [transfert Hypertext](#) -- HTTP/1.0", mai 1996. (*Information*)

11. Remerciements

La présente spécification est dérivée d'un projet antérieur rédigé par Paul Vixie. Merci à Stan Barber, Michael Dillon, James Aldridge, J. D. Falk, Peter Kaminski, Brett Watson, Russ Wright, Neal McBurnett, et Ed Morin pour leurs commentaires sur ce projet.

12. Adresse de l'auteur

Dave Crocker
Internet Mail Consortium
127 Segre Ave.
Santa Cruz, CA
USA
téléphone : +1 408 246 8253
mél : dcrocker@imc.org